FONDÉ EN 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité DE ROUBAIX-TOURCOING

Lundi 9 Mai 1921

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LILLE

LA LOI OUVRIÈRE DES Assurances Sociales

oooooooo

Une grande réforme à réaliser d'urgence

La loi doit-elle garantir les travailleurs contre les risques de la maladie, de l'invalidité, de la vieillesse, du décès et assurer aux femmes une maternité décente et à l'abri de la misère ?

Il n'y a pas de doute à cet égard. Le projet de loi sur les assurances sociales récemment déposé sur le bureau du Parlement par le gouvernement, apporte une première solution qui pourra être discutée sans doute, mais qui a l'incontestable mérite de poser le problème et d'offrir des possibilités d'immédiate réalisation.

N'est-il pas singulier que notre démocratie se soit montrée jusqu'ici moins libérale que l'Empire allemand ? Celui-ci avait institué l'assurance obligatoire qui fonctionne encore en Alsace et en Lorraine, à la grande satisfaction des ouvriers.

Il n'est pas possible que la totalité des travailleurs français ne puisse pas bénéficier du système équitable que met les salariés du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle à l'abri d'une partie des risques de l'âge et de la souffrance.

Cela est si profondément ressenti par le monde du travail, que la C. G. T. a inscrit dans ses revendications essentielles du 1er mai le vote rapide d'une loi d'assurances sociales. L'adhésion de principe des organisations ouvrières à la réforme proposée par le gouvernement, indique que l'orientation est bonne et cela trace la voie dans laquelle de toute urgence, le Parlement doit s'engager.

Dès la reprise des travaux de la Chambre, il faut mettre à l'ordre du jour la question des assurances sociales. Nous souhaitons vivement que la C. G. T. soit appelée à donner son avis sur les modifications inévitables du projet gouvernemental.

Le « Peuple » écrivait récemment :

« Il y a bien des années que la C.G.T. a proclamé quels sont les principes qui doivent être à la base de tout système d'assurance sociale. Elle continue à s'en inspirer. Elle doit l'examiner, le critiquer dans tous ses détails et chercher à imposer les modifications qui lui apparaîtront indispensables ».

L'action ouvrière a tout à gagner à s'exercer dans un sens aussi positif. La loi dès assurances sociales qui portera le nom de Daniel-Vincent, doit être avant tout une loi pour les travailleurs, conçue avec leur concours, selon leurs aspirations.

On a dit que la part faite aux œuvres mutualistes n'avait pas été suffisamment large dans le projet actuel. Il n'y a que des avantages à ce que les représentants autorisés de la Mutualité fassent connaître, aussi, leurs conceptions. Le prochain Congrès de Lille leur permettra bientôt de les produire.

Mais nous croyons que si de justes retouches doivent être apportées au projet pour donner à tous ceux qui collaboreront à sa mise en œuvre des possibilités de libre action et de grande initiative, il est nécessaire au premier chef que les assurances sociales soient réalisées par un effort commun et qu'on n'en puisse pas dire qu'elles sont sous un contrôle particulier.

La loi des assurances doit être le patrimoine de tous, sous la tutelle de la Nation. C'est à cette condition qu'elle ralliera la confiance indispensable des travailleurs, le concours nécessaire des patrons et qu'elle figurera avec honneur au premier rang des réformes véritablement démocratiques de la République.

Alex WILL.

Au Conseil des ministres

Paris, 7 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Millerand.

L'ACCORD DE LONDRES

M. Briand a mis ses collègues au courant des conditions dans lesquelles s'est effectué l'accord de Londres et des résultats obtenus.

M. Briand a fait ensuite l'exposé de la situation politique extérieure.

PROJET DE LOI DE M. DANIEL-VINCENT

M. Daniel-Vincent, ministre du Travail, a fait approuver un projet de loi qui sera déposé sur le bureau de la Chambre, dès la rentrée, ayant pour objet de garantir leur travail ou leur emploi aux hommes rappelés sous les drapeaux.

Congrès des mutilés et veuves de guerre

IL SERA INAUGURÉ A NANCY, PAR M. MAGINOT

Nancy, 7 mai. — Le 5e Congrès, organisé à Nancy par les Associations des Mutilés et veuves de guerre et des anciens combattants, sera inauguré le 15 mai par M. Maginot, ministre des Pensions, entouré de nombreux membres du Parlement. Ces réunions dureront six jours, pendant lesquels aura lieu dans l'établissement thermal, une exposition nationale, où les professions et les métiers seront représentés en six groupes : 1. Les aveugles de guerre ; 2. Les écoles de rééducation ; 3. Le Salon du Livre ; 4. Le Salon des BeauxArts ; 5. Les exposants [illegible] ; 6. Les entreprises.

Les Troubles en Haute-Silésie

GRAVE INCIDENT

Un capitaine français prisonnier des allemands

Oppeln, 7 mai. — Une bande armée de 150 Allemands, qui avait pénétré dans le territoire plébiscitaire de Haute-Silésie, a fait prisonnier, à Deutsch-Rasselwitz, le capitaine De Blois, contrôleur de cercle d'inspection et a emmené cet officier français à Neustadt, puis à Neiss.

A ce propos, le « Temps » publie :

« Un incident grave et significatif vient de se produire en Haute-Silésie. Un officier français a été fait prisonnier par des Allemands, sur le territoire que gouverne la Commission interalliée et il a été emmené en territoire prussien. Cet officier, le capitaine de Blois, est contrôleur du cercle d'Oferglogau et il se trouvait en tournée d'inspection à Deutsch-Rasselwitz, près de la limite qui sépare la Haute-Silésie du Reich.

Une bande d'environ 150 Allemands, en armes, a franchi la frontière et s'est emparée de lui. On l'a conduit d'abord à Neustadt, puis on l'a transporté à Neisse, et le consul de France a Breslau s'occupe de le faire relâcher.

Le gouvernement français a appris la nouvelle ce matin. On ne tardera pas, nous l'espérons, à savoir ce qu'il a fait dire à Berlin ».

L'intervention de la Reichswehr

Berlin, 7 mai. — La proclamation du chancelier au sujet de la Haute-Silésie, provoque dans la presse de gauche une vive émotion. Le passage relatif à une intervention éventuelle de la reichswehr, est ainsi complété dans le texte intégral :

« En attendant, les mesures sont préparées pour mettre la reichswehr en état de faire, dans le plus bref délai, ce qui paraîtrait nécessaire après les résultats de notre démarche auprès des puissances alliées ».

Le « Vorwaerts » estime que cette phrase peut être comprise comme une menace à l'adresse de la Commission interalliée de faire intervenir la reichswehr, si elle ne rétablit pas l'ordre. Il expose les conséquences désastreuses : la guerre, qui éclaterait aussitôt, et déclare que c'est une faute grossière de la part du chancelier d'avoir prononcé une phrase aussi ambigüe.

La Conférence des ambassadeurs prend des mesures pour rétablir l'ordre

oooooooooooooooo

Paris, 7 mai. — La conférence des ambassadeurs s'est réunie ce matin, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Jules Cambon.

Le maréchal Foch y assistait.

La conférence s'est occupée de la situation créée par les troubles de Haute-Silésie. Après avoir unanimement déploré et blâmé les tentatives d'insurrection qui ont coûté des existences humaines aux troupes alliées d'occupation, elle a mis immédiatement à l'étude des mesures propres à rétablir l'ordre.

La conférence a en outre prescrit à la Commission interalliée de Haute-Silésie, d'adresser à la population une proclamation condamnant les désordres et faisant connaître qu'aucun recours à la force ne saurait influencer la décision des gouvernements alliés et les empêcher de déterminer librement conformément au traité de Versailles l'attribution des territoires soumis au plébiscite.

M. Lugol à Noyon

Paris, 7 mai. — M. Lugol, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Régions libérées, a quitté Paris ce matin par la gare du Nord pour se rendre à Noyon, où il doit présider l'inauguration d'une exposition de matériaux de construction, destinés aux services de reconstitution. Il est accompagné dans son voyage par M. Paisant, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Finances, député de l'Oise, et par les sénateurs et députés de ce département.

Justice distributive

Paris, 7 mai. — Devant la 12e chambre correctionnelle, M. Gustave Théry poursuivait M. Charles Maurras en raison de plusieurs articles diffamatoires parus dans l' « Action Française ».

De son côté, M. Charles Maurras avait assigné devant la même chambre M. Gustave Téry, à propos d'un article de l' « Œuvre », sur la « Part du Combattant ».

Le tribunal a rendu hier un premier jugement aux termes duquel M. Charles Maurras est condamné à 1.000 francs d'amende, à 1.000 francs de dommages-intérêts envers M. Gustave Téry et aux dépens du procès. Tout de suite après, il a rendu un second jugement aux termes duquel M. Gustave Téry est condamné à 1.000 francs d'amende, à 1.000 francs de dommages-intérêts envers M. Maurras et aux dépens du procès.

Le coup du collier

UN ADROIT FILOU SUBTILISE UN JOYAU DE 400.000 FRANCS

Paris, 7 mai. — Un Monsieur d'allure distinguée, ayant toutes les apparences d'un client sérieux, pénétrait cet après-midi dans la bijouterie Radul, place Vendôme, et aux vendeuses accourues, demandait à voir ce qu'il y avait de mieux dans la maison.

Le client se montrait difficile. Les vendeuses s'ingénièrent à le satisfaire et elles voulurent forcer son choix en amoncelant devant lui les bijoux de valeur. Hélas ! une moue de dédain au coin des lèvres, le quidam se retira en annonçant qu'il reviendrait.

Après son départ, on constata qu'un collier, évalué à 400.000 francs, avait disparu.

A la suite d'une plainte, le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête et le voleur est activement recherché.

En attendant, les vendeuses sont inconsolables d'avoir été roulées par un client si chic.

Après l'Ultimatum à l'Allemagne

Les patrons métallurgistes allemands s'insurgent contre les conditions des Alliés et, dans une lettre au chancelier, font entendre une provocation à la guerre

Le Gouvernement Belge a décidé la mobilisation partielle de la Classe 16 et le rappel de trois Classes du Bataillon des Chemins de Fer oooooooo

La situation en Allemagne prend une tournure particulièrement confuse. On trouvera ci-dessous deux dépêches, l'une datée de Sosnowice, qui laisse entrevoir la mobilisation de huit classes en Allemagne, l'autre reproduisant une information du « Berliner Tageblatt », annonçant un mouvement important de troupes à Berlin.

Nous avons voulu prendre ses informations complémentaires sur ces nouvelles d'apparence grave. Les voici :

La première dépêche a été transmise, en réalité, par Berlin, via Londres. La seconde vient également de Berlin et relate des faits qui se seraient déroulés à la gare de Postdam et que dément une information officieuse.

On se trouve en présence de nouvelles tout à fait tendancieuses, lancées par le service allemand, qui a le plus grand intérêt à brouiller les cartes des Alliés en Haute-Silésie. Il ne faut donc les accueillir qu'avec d'extrêmes réserves.

Il est bien évident que la mobilisation de huit classes en Allemagne serait une violation si catégorique du Traité de Versailles, que ce n'est pas au moment où le gouvernement de Berlin est démissionnaire, qu'une semblable résolution serait prise.

L'Allemagne mobiliserait huit classes

Sosnowice, 7 mai. — **On s'attend à ce que les Allemands, dont l'attitude est menaçante, attaquent des villes au cours de la nuit. Les informations de Berlin assurent que la mobilisation du HUIT CLASSES a été ordonnée officieusement. De même en Bavière, où l'Orgesth aurait été mobilisé.**

(Agence Radio).

Mouvements de troupes à Berlin

Le « Berliner Tagblatt » signale qu'à midi sont arrivées à Berlin des troupes de la Reichswehr avec le casque, armées de grenades à main et portant des fleurs. La foule les a acclamées. Elles sont parties en auto-camion. Elles seraient, suivant le « Berliner Tagblatt » destinées à la Haute-Silésie. Plusieurs milliers d'hommes de la police de sûreté sont arrivés ensuite.

Démenti officieux

Berlin, 7 mai. — Une information officieuse dément la nouvelle du « Berliner Tageblatt », d'après laquelle un transport de troupes de la Reichswehr serait arrivé aujourd'hui à la gare de Berlin-Postdam. L'information ajoute qu'il ne pourrait s'agir tout au plus que de troupes de la police de sûreté.

Les exigences allemands contre l'acceptation

Berlin, 7 mai. — Les dernières nouvelles indiquent une situation politique assez confuse. Toutes les fractions du Reichstag ont siégé hier en permanence sans aucun résultat.

La perspective d'une combinaison de Butow est définitivement écartée.

Le docteur Schwander, qui est chargé de former le cabinet, serait opposé à toute concession aux Alliés. **Ce serait donc, s'il arrive à constituer un ministère, le rejet de l'ultimatum**, et cela en dépit de tous les bruits qui n'ont cessé de courir pendant la journée d'hier.

D'autre part, le correspondant berlinois d'un journal de Paris, examinant l'état d'esprit des milieux allemands, à l'égard des décisions de Londres, écrit que les Allemands veulent faire préciser par le Conseil suprême, les attributions et la compétence de la Commission de garantie. Ils paraissent décidés à refuser à cette Commission le droit de s'ingérer dans les affaires de l'administration des finances et font remarquer que les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Berlin, ayant déjà fait partie de la dette publique ottomane, le Reich a lieu de redouter que le plan des Alliés soit d'ottomaniser l'Allemagne. Il s'est produit d'ailleurs à l'égard des décisions des Alliés un revirement : alors qu'avant-hier on pouvait affirmer avec certitude que le Reich signerait, on ne saurait plus s'exprimer aujourd'hui avec autant de netteté.

Les experts se sont prononcés à la quasi-unanimité contre l'acceptation : il semble que ce qui répugne le plus aux Allemands, ce sont les conditions touchant le désarmement de l'Orgesch, des forteresses de l'Est et le jugement des coupables.

Au contraire, nos conditions économiques semblent, même à la droite, acceptables.

Provocation des patrons métallurgistes

Une adresse au Chancelier

Berlin, 7 mai. — La Fédération des patrons métallurgistes allemands a adressé au chancelier et au ministère de l'Intérieur une lettre déclarant que ses adhérents subiront l'occupation du bassin de la Ruhr plutôt que d'accepter l'ultimatum. Ils demandent en même temps que les troupes allemandes entrent en Haute-Silésie.

L'ambassadeur allemand à Paris mandé à Berlin

Le correspondant à Paris du « Taghlatt » signale que M. Mayer a été appelé à Berlin par le président d'Empire et qu'il s'est mis en route hier.

On mande aussi de Munich au « Lokhl Anzeiger » que le président du Conseil bavarois, M. von Kahr, est parti hier soir pour Berlin, afin de faire part au gouvernement d'empire du point de vue de la Bavière à l'égard des Alliés.

Les mesures de contrainte

Une déclaration de M. Briand

« Si l'Allemagne, a-t-on demandé à M. Briand, accepte le système de réparations et la mise en demeure relative au désarmement qui lui sont notifiés, pourrons-nous pour l'avenir notre droit à l'occupation de la Ruhr ?

« Non ! » a répondu le président du Conseil, et il a ajouté : « En cas de nouveau manquement de l'Allemagne, les sanctions prévues joueront automatiquement sans qu'il soit besoin d'aucune nouvelle conférence interalliée ».

Donc, aucune équivoque. La classe 1919 demeurera mobilisée, nos troupes du Rhin resteront à pied d'œuvre, l'épée de Damoclès de l'occupation de la Ruhr ne cessera pas d'être suspendue sur la tête de l'Allemagne, et il ne dépendra que de la France de la laisser tomber. Ceci dûment établi, l'accord de Londres continue ce qui a été fait jusqu'à présent de plus énergique et de plus efficace pour contraindre l'Allemagne à s'acquitter. Et l'unanimité du Parlement britannique qui vient, par son vote, de consacrer cet accord, lui donne une signification très nette.

La Coopération américaine

Réponse des Etats-Unis aux Alliés

Washington, 7 mai. — Après avoir accusé réception de la communication courtoise reçue par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington, la note adressée aux Alliés par les Etats-Unis pour leur signifier l'acceptation de l'invitation qui leur a été faite de se faire représenter aux séances du Conseil suprême de la commission des réparations et de la Conférence des ambassadeurs dit : « Tout en maintenant la politique traditionnelle d'abstention de participer aux affaires d'intérêt spécialement européen, le Gouvernement des Etats-Unis s'intéresse profondément à la question d'ajustement économique convenable et à une solution équitable des questions d'importance mondiale en discussion dans les conférences et il désire coopérer utilement aux délibérations qui se produisent sur ces questions ».

La note donne ensuite les noms des divers représentants américains dans les Congrès des Alliés et elle conclut : « Le Gouvernement des Etats-Unis note avec plaisir que les représentants des gouvernements alliés réunis à Londres expriment leur croyance que la coopération américaine les aidera matériellement dans les règlements des grandes questions internationales surgissant de la guerre ».

On mande que les fonctionnaires du département d'Etat déclarent que les représentants américains au Conseil suprême et au Conseil des ambassadeurs ne sont investis d'aucuns pouvoirs leur permettant de prendre des engagements quelconques au nom des Etats-Unis. Ils assisteront aux réunions, principalement comme observateurs. Ils offriront leurs conseils au gouvernement américain et le tiendront au courant de toutes les décisions prises en tant qu'elles affecteront les Etats-Unis.

Les partis politiques allemands et l'ultimatum

Berlin, 7 mai. — Le « Berliner Tagblatt » rend compte du résultat des conférences préparatoires tenues ce matin par plusieurs partis au sujet de l'ultimatum. Les nationalistes et les populistes sont contre l'acceptation. La majorité des démocrates est du même avis. Le Centre est très partagé et s'inspirera beaucoup de l'attitude des populistes.

Les populistes bavarois, fraction voisine du centre, dont ils faisaient autrefois partie, sont contre l'ultimatum.

Le principal argument invoqué contre l'acceptation est l'impossibilité de désarmer la Bavière dans un si court délai. Une acceptation n'empêcherait pas l'occupation de la Ruhr. On ne peut guère espérer que M. de Kahr se laisse convertir à d'autres idées pendant son séjour à Berlin.

Les socialistes majoritaires n'ont pas encore pris position. Ils ont eu une première réunion cet après-midi et se réuniront de nouveau demain.

Préparatifs militaires en Belgique pour l'occupation de la Ruhr

Une partie de la classe 16 va être rappelée

Bruxelles, 7 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin, sous la présidence du roi. De Conseil a entendu les rapports qui lui ont été faits par les ministres des affaires étrangères et des finances au sujet de la Conférence de Londres. Il a exprimé aux délégués du gouvernement ses félicitations pour la fermeté, accompagnée de sagesse et de modération, dont ils ont fait preuve dans la défense des intérêts belges.

Le ministre de la Défense nationale a donné connaissance des plans des opérations prévues pour l'occupation éventuelle d ela vallée de la Ruhr. Après délibération il a été décidé de procéder immédiatement à l'exécution de toutes les mesures préliminaires à cette occupation et qui sont consécutives à l'accord interallié de Londres.

A l'issue du Conseil des ministres, M. Deveze, ministre de la Défense nationale, a reçu les représentants de la presse et leur a donné, au sujet des mesures militaires qui vont être prises immédiatement, les indications que voici :

Comme il y a actuellement deux classes sous les drapeaux, les classes 1917 et 1918, *on procédera à la mobilisation partielle de la classe 1916. Les miliciens des régiments engagés seront rappelés ainsi que les sous officiers de carrière et les officiers de réserve. De plus, trois classes du bataillon des chemins de fer sont rappelées.*

Les troupes belges seront placées sous le commandement supérieur français.

Les ministres socialistes belges et l'application des sanctions

DÉCLARATIONS DE DESTREE

Bruxelles, 7 mai. — Selon certains renseignements, Vandervelde, ministre socialiste de la Justice, aurait voté contre les décisions du Conseil et il y aurait eu deux abstentions socialistes.

Destrées, ministre socialiste des Sciences et des Arts, aurait voté la résolution du Conseil.

Une autre dépêche de Bruxelles annonce:

« On s'attendait, hier soir, à la retraite de deux ministres socialistes : MM. Vandervelde et Wauters, mais l'attitude décidée et énergique des députés socialistes wallons et gantois a fait réfléchir, semble-t-il, les dirigeants du Parti Ouvrier, qui ont hésité à déclancher une crise qui aurait été grave au point de vue de la discipline du Parti. Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que des menaces de crise ministérielle subsistent.

Destrée a déclaré : « Je suis, comme tous les socialistes, partisan de la résolution d'Amsterdam. Je le défend. Mais c'est de la théorie. Il faut compter avec les réalités et prendre des mesures pratiques. C'est pourquoi je vote les sanctions, tout en les déplorant ».

D'autres ministres, partisans aussi des résolutions d'Amsterdam, refusent d'approuver les sanctions militaires parce qu'ils craignent de voir la guerre renaître. Il faut compter avant tout avec les réalités ».

— Y aura-t-il crise ? avons-nous demandé.

— Il n'en est pas question aujourd'hui, a répondu Destrée. Il y a des ministres qui combattent les sanctions au sein du cabinet, mais ce n'est que le 12 mai, lorsque les sanctions joueront, en cas de refus de l'Allemagne d'accepter les décisions de Londres, que ces ministres auront à prendre position et à se retirer du gouvernement plutôt que de s'associer à une politique qu'ils désapprouvent. Si les Allemands cèdent et si les Alliés n'occupent pas la Ruhr, les quatre ministres socialistes resteront au gouvernement ».

(VOIR LA DERNIÈRE HEURE EN 2e PAGE)

Le Conflit Minier Anglais

Les Cheminots et les Dockers font appel à la solidarité ouvrière.

Londres, 7 mai. — La Fédération des ouvriers des transports et le syndicat des cheminots publient un manifeste invitant tous leurs membres à refuser de charger et de naviguer sur les bateaux transportant du charbon étranger en Grande-Bretagne.

Le manifeste ajoute que dans le cas où les autorités auraient recours aux services des militaires et des marins pour briser l'embargo, les membres de ces deux organisations sont instamment priés de refuser de transporter le charbon étranger qui a été commandé dans le but d'infliger une défaite aux mineurs et d'avoir raison de l'esprit de solidarité des ouvriers des transports et des chemins de fer avec les mineurs.

INTRANSIGEANCE PATRONALE

Londres, 7 mai. — Les propriétaires des mines se déclarent officiellement hostiles à toutes propositions immédiates de médiation comportant une enquête sur les mérites du « Pool » national. Ils ne participeront pas à une telle enquête et n'accepteront pas la sentence arbitrale basée sur ces résultats.

SUPPRESSION DE TRAINS

Londres, 7 mai. — Le « Daily Mail » annonce que par suite de la rareté grandissante du charbon, les compagnies de chemins de fer vont fortement réduire le nombre des trains à partir de demain.

SOLIDARITE OUVRIERE

Glasgow, 7 mai. — Les ouvriers des transports ayant interdit à tout syndicat affilié à leur Fédération de décharger dans les ports britanniques du charbon arrivant par mer, des mesures avaient été prises pour faire décharger par la main-d'œuvre non syndiquée, sous la protection de la police, 10.000 tonnes de charbon gallois arrivé par mer.

L'Union des Syndicats des débardeurs écossais a ordonné de cesser le déchargement. Le travail a été suspendu hier soir dans le port de Glasgow.

Au Congrès des Cheminots

PAS D'EXCLUSIONS

Nice, 7 mai. — Ce matin, au cours d'une séance houleuse, le Congrès des Cheminots du P.-L.-M. s'est occupé des rapports des cheminots avec la C. G. T.

Tourette et Rey ont parlé en faveur de l'exclusion des minoritaires de la C. G. T. A la suite d'une longue discussion, un ordre du jour se prononçant contre l'exclusion des minoritaires a été adopté.

Un gendarme tué par un prisonnier évadé

Senlis, 7 mai. — Un individu des plus dangereux avait été arrêté, hier, à 8 heures du soir, à la Croix-Saint-Ouen, pour vol commis à Compiègne.

Le brigadier Geoffroy le conduisit à la gendarmerie. Au moment où il allait y arriver, l'individu prit la fuite dans la forêt. Les gendarmes le poursuivirent et comme le brigadier Geoffroy se trouvait près de lui, le malfaiteur tira dans sa direction plusieurs coups de revolver. Atteint à la tête, le brigadier fut tué net.

Le meurtrier a continué sa course en forêt, sans qu'on ait pu l'atteindre. Son signalement est donné à toutes les brigades voisines.

Incendiaires Involontaires

En allumant sa pipe, un belge mit le feu à une maison de Lallaing

L'autre soir, un violent incendie se déclarait chez Mme veuve Lamour, 88 ans, dont la demeure est située au lieu dit la « Calotte de Four ». La maison était couverte en chaume; le feu prit en un clin d'œil, une telle extension, que rien ne put être sauvé.

Mme Lamour n'eut que le temps de fuir.

Le feu s'étant déclaré extérieurement dans le chaume, l'incendie ne pouvait être attribué qu'à la malveillance. On soupçonna aussitôt un étranger qu'on avait vu rôder la veille dans les environs et qui s'était abrité un moment contre la maison.

Des voisins se mirent à la recherche du personnage et vers 4 heures 30 du matin, le découvrirent caché dans les marais de Lallaing.

Amené à la mairie par le garde Bruant, l'homme, un certain Achille Melkbecque, 40 ans, briquetier, né à Diekel (Belgique), avoua qu'il était bien l'auteur de l'incendie. Surpris par la pluie, il s'était abrité la veille, sous le large rebord du toit de Mme Lamour, dont le chaume s'incline jusqu'à environ 1 m. 70 du sol. A un moment donné, il alluma sa pipe. Une étincelle gagna la paille, sans que Melkbecque y prêtât attention. Quelques minutes après le briquetier voyait jaillir des flammes qui déjà prenaient une rapide extension. Pris de peur, il s'était sauvé sans même oser donner l'alarme.

Melkbecque a été remis entre les mains des gendarmes.

Les dégâts, pour le mobilier seul, s'élèvent à environ 2.000 francs.

En jetant une cigarette, un passant incendia le bois de Flaches

M. Emile Demarcceaux, cantonnier, prévenait, l'autre soir, les gendarmes qu'un incendie venait de se déclarer dans le bois Cardon, au lieu dit la Sablière. Les secours furent aussitôt organisés et l'on parvint à circonscrire le fléau, dont on se rendit maître après le longs efforts. Un hectare de taillis environ a été détruit. Le bois, à cet endroit, est traversé par un sentier très fréquenté. On suppose que le feu aura été mis aux herbes par la cigarette qu'aura jetée un fumeur.

Le propriétaire, M. Cardon, qui habite Neuilly, près de Paris, a été avisé.

Le cambriolage de la bijouterie Donven

ON RETROUVE EN BELGIQUE LA PRESQUE TOTALITE DES BIJOUX VOLES A DOUAI.

A la suite d'indications recueillies après l'arrestation des cambrioleurs de la bijouterie Donven — arrêtés à Fouquières-les-Lens dans les circonstances que nous avons relatées, — MM. Leleu, chef de la Sûreté douaisienne, et Vasseur, inspecteur de la police mobile de Lille, s'étaient rendus à Iseghem, près Mouscron (Belgique), pour rechercher les bijoux volés à Douai. Les deux policiers, qui furent efficacement aidés par la police belge, ont retrouvé chez un complice de la bande la plupart des bijoux volés, qui devaient être incessamment fondus.

Un télégramme a annoncé la nouvelle, samedi, dans l'après-midi, au commissariat de Douai.

Ajoutons que, d'une enquête menée de concert avec la police belge, la brigade mobile vient d'inculper deux nouvelles personnes dans cette affaire.

Carpentier en route pour l'Amérique

SON DEPART DE PARIS

Paris, 7 mai. — Georges Carpentier a quitté Paris ce matin, à 9 heures 20, pour Le Havre, où il s'embarquera à destination de l'Amérique.

Carpentier arrive trois quarts d'heure en avance, accompagné de sa femme et entouré de ses amis, attendant dans la longue salle des Pas-Perdus, gare Saint-Lazare. Il y avait là Mlle Mistinguett, et tous nos « As » de la boxe, ainsi que les entraîneurs de Georges Carpentier, qui l'accompagnent en Amérique. On tirait des photos en attendant l'indispensable Descamps, qui avait les billets. Il arriva bientôt, affairé, un sac de voyage à la main, et coiffé d'une énorme casquette vert mousse. Il apparaissait quelques instants après, sur le marchepied du wagon, coiffé d'un beau feutre gris-clair, aux côtés de Carpentier et de sa femme.

Les admirateurs anonymes du champion étaient venus nombreux lui souhaiter bonne chance. Au moment de son départ, on se bouscula pour gagner le quai, où il y avait foule.

Escroquerie aux Dommages de Guerre

Chalons-sur-Marne, 7 mai. — Pour fausse déclaration de dommages de guerre, le tribunal correctionnel de Chalons-sur-Marne vient de condamner un sinistré à un mois de prison, 300 francs d'amende et aux dépens. L'intéressé a, en outre, été déclaré déchu de ses droits à l'indemnité.

Sur la demande de la partie civile, le tribunal a ordonné le reversement au Trésor des avances allouées avec les intérêts au taux légal.

Drame de la misère

Bruxelles, 7 mai. — Les habitants d'un immeuble de la rue Philomène, à Schaerbeck, furent réveillés cette nuit par une détonation qui s'était produite dans la chambre d'un locataire, Eugène L..., garçon de café. La porte fut aussitôt enfoncée. Le malheureux fut trouvé étendu sur son lit. Il s'était tiré un coup de revolver dans la tempe droite. La mort avait été instantanée. C'est la misère qui a poussé le malheureux à se donner la mort.

Le corps a été transporté à la morgue communale.